MENTORIEL
Formation professionnelle

FORMATION SSCT DES ÉLUS DU CSE - ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Santé, sécurité et conditions de travail · Renouvellement de mandat · 3 jours · Formation MENTORIEL

DURÉE	PARTICIPANTS	TARIFS
21 heures - 3 jours	4 à 12 stagiaires	Inter : 990 € / personne, net de taxe
Présentiel - inter / intra	Élus réélus, titulaires et suppléants	Intra : 2400 € / groupe, net de taxe

▪ OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif principal

Après un premier mandat, faire le point sur sa pratique d'élu, actualiser ses connaissances et renforcer ses méthodes d'analyse et d'action en santé, sécurité et conditions de travail. Programme adapté aux attributions du CSE des entreprises de 50 salariés et plus.

Public visé : membres du CSE réélus, titulaires et suppléants, après quatre ans de mandat.

Prérequis : avoir exercé un premier mandat d'élu au CSE.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

→ Tirer les enseignements de son premier mandat.
→ Intégrer les évolutions récentes du droit de la santé au travail.
→ Approfondir l'analyse des accidents et des situations de travail.
→ Mieux prendre en compte les risques psychosociaux et le harcèlement.
→ Construire et suivre un plan d'action d'élu pour le nouveau mandat.

▪ DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

JOUR 1 - Bilan du mandat et actualités

Journée · 7 h Retours d'expérience : ce qui a fonctionné, ce qui a bloqué ; évolutions récentes : DUERP et sanctions, passeport de prévention, harcèlement et agissements sexistes, organisation de la santé au travail ; rôle et moyens du CSE de 50 salariés et plus et de la CSSCT. Méthode : échanges structurés, quiz d'actualisation.

JOUR 2 - Approfondir l'analyse

Journée · 7 h Analyse approfondie d'accidents et de presque-accidents ; observation du travail réel ; risques psychosociaux : repérage, indicateurs, propositions ; suivi du DUERP et des actions de prévention. Méthode : cas réels apportés par les participants, arbre des causes.

JOUR 3 - Agir dans le nouveau mandat

Journée · 7 h Droits d'alerte et situations sensibles ; dialogue avec la direction : préparer, argumenter, suivre ; communiquer avec les salariés ; plan d'action pour le nouveau mandat. Méthode : mises en situation, travail individuel accompagné.

ÉVALUATIONS - Contrôle des acquis

Évaluation : positionnement initial, étude de cas approfondie, quiz de fin de formation, plan d'action de l'élu ; bilan collectif.

▪ MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Moyens et méthodes

· Formatrice certifiée « Formateur CSE & CSSCT » ; apports appuyés sur les ressources de l'INRS.
· Études de cas, cas réels apportés par les participants.
· Livret de l'élu ; QR code de suivi administratif et d'émargement.

Évaluation et documents remis

· Étude de cas ; quiz de fin de formation.
· Plan d'action de l'élu.
· Attestation de fin de formation MENTORIEL.

▪ ACCÈS, FINANCEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Modalités d'accès

· Demande écrite de l'élu à l'employeur au moins 30 jours avant la formation ; inscription par téléphone ou courriel.
· Présentiel à Ajaccio (Hôtel Campo Dell'Oro) ou en intra-entreprise dans toute la Corse.
· Formation financée par l'employeur ; temps de formation rémunéré comme du temps de travail, non déduit des heures de délégation.

Accessibilité et contact

· Aménagements PSH étudiés au cas par cas avec le référent handicap.
· Référent handicap : Séverine Molinero - 07 87 55 92 75 - contact@mentoriel.com
· Responsable pédagogique : contact@mentoriel.com - réponse sous 72 h ouvrées

Repère : formation obligatoire pour tous les élus du CSE, titulaires et suppléants (article L. 2315-18 du Code du travail) : 5 jours au premier mandat, 3 jours en renouvellement (5 jours pour les membres de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés). Depuis le 28 mai 2026, elle peut être dispensée par tout organisme de formation déclaré, sans agrément préfectoral.